

## **84 - Médiation étudiante lors des soirées festives du centre-ville - Versement d'une subvention à la SMEREB**

**Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur** : Depuis 2008, la Ville de Besançon s'est mobilisée sur les questions liées à la gestion de la fête et sur la réduction des risques lors des soirées festives, notamment celles du jeudi soir, en centre-ville.

Certaines formes de consommation d'alcool (première ivresse précoce, banalisation de la consommation, recherche de l'ivresse immédiate - «binge drinking») sont maintenant bien ancrées au sein de la jeunesse bisontine et préoccupantes au vu de leurs conséquences en termes de santé publique : comas, dépendance, accidents de la route...

Ce mode de consommation génère également des risques en matière de tranquillité publique, notamment parce qu'il se déroule sur l'espace public dans certaines rues de Besançon.

Les jeudis soirs, notamment durant la période scolaire, certains espaces publics du centre-ville ou de Battant sont le lieu de retrouvailles d'étudiants ou de jeunes adultes dont l'alcoolisation génère des comportements gênants ou dangereux : bruit, déchets, déjections, agressions, insécurité routière...

Un plan global d'actions de prévention et de lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes est actuellement mené conjointement par la Ville de Besançon, la Préfecture et les nombreux partenaires (Soléa, Collectif Ensemble Limitons les Risques, CAARUD25, LMDE, etc.) concernés par ce sujet. L'un des axes de ce projet intitulé «La fête à besac, - d'alcool c + cool», consiste à développer la présence humaine sur l'espace public et à mener des actions de prévention et de réduction des risques.

Dans ce cadre, la médiation étudiante est identifiée comme un axe de travail intéressant et prometteur en matière de prévention des conduites à risques ainsi que des troubles à la tranquillité publique. Cette médiation a été mise en place en 2012 en partenariat avec la Mutuelle des Etudiants, (LMDE), et a reçu un accueil favorable par le public cible.

La prévention par les pairs est une approche éducative qui fait appel à des personnes de même âge, de même contexte social, fonction, éducation ou expérience, pour donner de l'information et pour mettre en avant des types de comportements et des valeurs. L'éducation par des pairs est une alternative ou un complément aux stratégies d'éducation à la santé traditionnelles. Cette approche repose sur le fait que lors de certaines étapes de la vie, notamment chez les adolescents, l'impact des pairs est plus grand que d'autres influences.

La Mission Tranquillité Publique a formalisé en 2012 un partenariat avec la LMDE au travers d'une convention pour mettre en œuvre un dispositif de médiation étudiante lors des soirées du jeudi soir à Besançon. Il a été mis fin à ce partenariat en début d'année 2016 du fait de nombreux dysfonctionnements constatés au sein de la LMDE et de l'absence de réponse de leur part.

De plus, la fin du dispositif des correspondants de nuit a également mis à mal le dispositif. Le collectif Ensemble Limitons les risques et l'association AIDES sont donc intervenus seuls au printemps.

La mission Tranquillité Publique souhaite cependant poursuivre cette action et maintenir la médiation par les pairs. Elle s'est pour cela rapprochée de la SMEREB (sécurité sociale étudiante) qui développe déjà de nombreuses actions de prévention de la santé, dans le cadre notamment d'un partenariat avec l'Association Avenir Santé.

La SMEREB propose ainsi de mettre en place une équipe de trois étudiants Bisontins qui seront salariés de la SMEREB. Ils interviendront sur trois soirées RDR (Réduction des Risques) à l'automne 2016 après avoir bénéficié d'une formation de 25 heures délivrée par Avenir Santé Lyon.

Il est proposé de verser pour cette action une subvention de 1 656 € pour les trois soirées de l'automne 2016. En cas d'accord, la somme sera prélevée sur la ligne 65.522/6574 CS 10500. Une convention encadrera ce partenariat. Si ce dernier s'avère concluant, une convention pluriannuelle pourra être passée entre la Ville et la SMEREB pour les années suivantes.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention,
- se prononcer sur le versement de la subvention 2016 de 1 656 € à la SMEREB.

**«M. LE MAIRE** : La SMEREB est une mutuelle étudiante bien connue. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016.*